

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Philippe BONNEAUD, Dominique SOUILLE, Aurélie BOURREAU, Nadia RABAN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Sophie GUIGNARD, Jean-Paul THUBERT, Dominique CRETIN, Peggy MENETEAU, David RANGER (arrivée 20h10).
Jean BERGER, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE.

Séance ouverte à 20h05

1 – Désignation du secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

2 – Approbation des procès verbaux des 28 aout et 25 septembre 2014

Le PV du 28 aout modifié est soumis au vote : 18 Pour

Le PV du 25 septembre fait l'objet d'une approbation à l'unanimité : 18 Pour.

3- Délibération autorisant le maire à signer les conventions d'occupation de salles par différentes associations

Il a été décidé de formaliser les occupations de salles par les différentes associations.

Le conseil municipal donne pouvoir à François BOCK pour signer les conventions établies.

18 Pour

4- Délibération autorisant le maire à signer une convention d'occupation par la commune du gymnase du syndicat du collège de Gençay

Le conseil se prononce à l'unanimité.

19 Pour

5 – Loyer du logement de la perception

La commune a récupéré le logement situé au dessus de la perception : ce logement, de type F4 avec terrasse et 2 garages, a été remis en état et proposé à la location.

Une agence immobilière a été consultée au sujet du montant du loyer : son avis porte sur un loyer de 600 à 700€.

Il est donc proposé de fixer le loyer à 650€.

Un conseiller fait remarque que des logements communaux sont vacants, qu'il faut être attentif à rentabiliser le par cet qu'un loyer fixé à 600€ serait peut-être plus raisonnable.

Cependant, plusieurs personnes ont déjà visité ce logement qui est sur le point d'être loué au tarif proposé de 650€.

Vote 2 Contre 2 Abstention 15 Pour

6 – Gloriette du rond point du SIVEER

La gloriette du rond point de la route de Confolens a été endommagée suite à un accident de la circulation : les dommages qui s'élèvent à 36000€ seront entièrement remboursés par les assurances.

A cette occasion, M JOLY propose d'offrir et d'installer une gloriette qu'il a dessinée sur le rond point de la route de Magné.

Le projet est soumis à l'approbation du conseil.

1 Abstention 18 Pour

7- Maison de santé médicalisée

a) Point sur l'avancement du dossier

Une délégation du conseil municipal a été reçue à la Préfecture : étaient présents des représentants de l'Agence Régionale de la Santé, de la DAEE, de l'Agence Technique Départementale ainsi que l'architecte des bâtiments de France.

Les possibilités de subventions ont été examinées au cours de cette réunion.

Un appel à candidature pour le recrutement d'un maître d'ouvrage a été publié le 20/10/2014 sur la Nouvelle République. A l'issue du délai imparti, l'ATD dépouillera les offres et désignera 3 candidats : les 3 cabinets devront établir un projet , financement inclus.

b) Décision modificative du budget en investissement

Afin d'abonder la ligne budgétaire relative au projet d'investissement, la somme de 25 000€ nécessaire au règlement de l'ATD et de frais divers sera basculée du compte 2135 au compte 2313.

Il est rappelé que le budget 2014 voté en début d'année comprend un montant provisionnel affecté au projet de la maison médicalisée.

Vote 19 Pour

c) Désignation d'une commission

Afin de permettre l'analyse des études de marché et des candidatures des appels d'offre, d'assurer le suivi du projet, l'ATD a demandé qu'une commission soit désignée.

Cette commission comprend un représentant des professionnels de santé Pierre CORNU, ainsi que 5 représentants du conseil municipal dont le maire François BOCK.

Sont également désignés Claude FERRON, Isabelle Boetch, Dominique SOUILLE et Jean BERGER.

Vote 19 pour

8- Taxe d'aménagement

La Direction des Finances Publiques a adressé le 14/10/2014 un courrier relatif à diverses taxes locales.

➤ Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Un document explicatif a été remis à tous les élus.

Cette taxe a été votée en 2011 par l'ancienne équipe au taux de 2,60%.

Arrivant au terme des 3 ans de l'instauration de cette taxe, il est nécessaire de délibérer afin que la commune institue à nouveau la taxe d'aménagement ou y renonce. La délibération doit aussi en fixer le taux.

Des renseignements ont été fournis par le Trésor Public :

- Le taux voté par les communes avoisinantes vont de 0 à 2,4%.
- La taxe a rapporté 12 274€ en 2012, 14 365€ plus 4 498€ de rappels en 2013, et 5 369,92€ du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

En 2014, il est observé une baisse des demandes de permis de construire, liée en partie à la conjoncture.

La municipalité ne peut, en période de baisse de dotations globales accordés par l'Etat, renoncer à cette recette fiscale .

Il est donc proposé de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 2,4%.

Vote Pour 19

9- Aide complémentaire de 1 000€ pour le CCAS

Le CCAS demande une aide complémentaire de 1 000€ afin d'équilibrer son budget dans la branche « aide sociale ».

La Préfecture a supprimé l'agrément dont disposait le logement social d'urgence du CCAS au motif que la famille qui l'occupe depuis 6 ans ne rentre plus dans les conditions.

Les conséquences de la perte de cet agrément sont :

- La perte du financement du logement social par la Préfecture
- Un cout supplémentaire pour le CCAS et donc pour la commune.

C'est au CCAS qu'il incombe de trouver une solution pour que ce logement bénéficie à nouveau d'une aide sociale ; à défaut, il deviendrait un logement communal ordinaire dont le loyer devrait être acquitté.

Le surcout imprévu du logement social prive la banque alimentaire d'une aide complémentaire qui lui est accordée habituellement en fin d'année, sur le budget du CCAS. Or, cette année plus particulièrement, la banque alimentaire a besoin du soutien du CCAS.

Le budget du CCAS étant abondé par la commune, il est proposé de voter une aide supplémentaire de 1 500€ au titre de 2014.

Vote : 17 pour ; 2 contre

10- Modification des statuts de la Communauté de communes afin de pouvoir participer à la mise en place du schéma directeur territorial d'aménagement numérique

Il s'avère que des portions de territoires, appelées « zones blanches » ne disposent d'aucune connexion ou des connexions de faible débit.

A l'occasion de la mise en place du schéma directeur territorial, il est proposé de transférer les compétences vers la communauté de communes afin d'en harmoniser les procédures.

La proposition de transfert des compétences est soumise au vote.

Vote 19 pour

11- Révision de l'arrêté 2008-D2/B3-396 du 10 décembre 2008 listant les communes exposées au risque « termites ».

Par courrier du 25/09/2014, la DDT Service Habitat signale la découverte d'habitation infestée par des termites sur la commune voisine de Saint Maurice La Clouère et propose d'inclure la commune de Gençay dans le périmètre des zones contaminées.

L'arrêté du 10 décembre 2008 prévoit la révision de la liste des communes (108 à ce jour) en cas d'infestations. Les conséquences de l'inscription à cette liste entraîneront un diagnostic de recherche obligatoire lors de la cession des immeubles de la commune de Gençay(état parasite), l'incinération sur place des bois et matériaux éventuellement infectés, et un pouvoir au maire de rechercher et lutter contre les termites pour contenir leur infestation.

Les élus sont partagés entre le fait que cette obligation engendre des frais supplémentaires en cas de vente, mais assure la protection de l'acquéreur en jouant un rôle préventif.

Après discussion, la proposition de la DDT est soumise au vote.

Vote 12 Pour 4 Abstentions 3 Contre

12-Reversement du droit de place du marché des producteurs à la FAE et à l'office du tourisme

Il est proposé le reversement du droit de place du marché des producteurs de 382,50€ à la FAE et 362,50€ à l'office du tourisme.

19 Pour

13- Contrat de maintenance des ascenseurs

La commune dispose de 3 ascenseurs situés au Centre Culturel, au foyer logement et à la mairie.

Le contrat de maintenance assuré par OTIS doit être révisé ;

Il est donné pouvoir au maire pour la révision de ce contrat.

19 voix pour

14- Questions diverses

- Réfection du monument aux morts : les travaux seront assurés par l'entreprise GAGNAIRE (79) pour un montant de 2 069,50€ ; la demande de subvention pour une participation à hauteur de 20% a été déposée auprès de Nationale des Anciens Combattants.
- Il a été décidé de remplacer en urgence les ardoises du clocheton de la mairie de Gençay qui menaçaient de tomber et présentaient un danger.
- Il est évoqué la recrudescence de chats errants : ceux-ci font des dégâts sur les poubelles posées sur les trottoirs ; afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent, la commune a contacté une association qui capture les animaux pour vérifier s'ils sont castrés ou non ; cependant, la commune doit verser une somme pour chaque chat opéré par l'association « Ecole du chat libre » ; des élus déplorent qu'une fois de plus, la commune doive se substituer à des propriétaires d'animaux défaillants.
- Le café du Commerce a fermé ses portes cet été ; un projet de reprise a été déposé par 6 jeunes de la région sous forme de café-cantine-culturel-solidaire ; ce projet original vise à re-crée un lieu de restauration convivial, favorisant rencontres et dialogue à Gençay ; ce projet est soumis à un financement participatif : tous les habitants de la commune ainsi que les personnes intéressées sont invités à participer au financement via le site Ulule.
- Un marchand de pizza demande l'autorisation de s'installer le dimanche soir sur la place de Gençay ; la mise à disposition de l'emplacement est effectuée pour l'euro symbolique par an.
- Claude FERRON expose au conseil municipal un projet d'aménagement du champ de foire étudié en commission ; ce projet vise à limiter la circulation sur le champ de foire, de créer un espace dédié aux enfants (aire de jeux) et une zone réservée aux jeunes (city parc). Le stationnement serait ramené vers la boulangerie et l'ancienne perception.

Il est également important de préserver de l'espace pour les commerçants de la foire. Cet aménagement devra faire l'objet d'une étude de financement et pourrait être budgété en 2015.

- Renaud ROBERT a assisté à une réunion Energie Vienne le 30/09/2014 ; un projet de parc éolien sur la commune de LA CHAPELLE MONTREUIL est envisagé pour un budget de 11,5 millions d'euros, somme qui serait amortie sur 20 ans.
- A la demande de Jean BERGER, le maire François BOCK indique qu'il mène une réflexion au sujet d'une possible présentation aux élections départementales de 2015. Il est rappelé que la commune de Gençay rejoint le canton de Lussac et de l'Isle Jourdain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 27 Novembre 2014

Sophie VERGNAUD